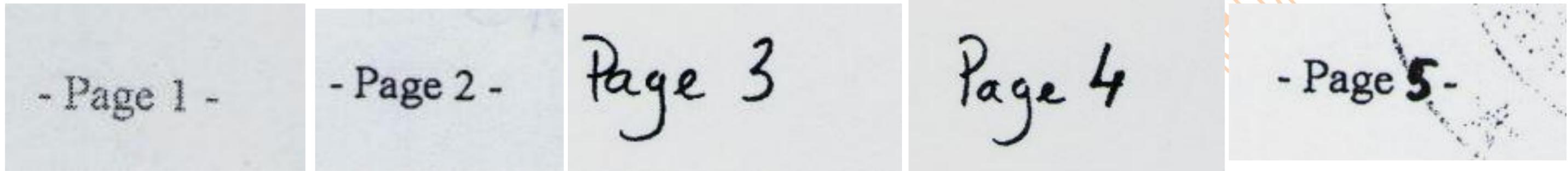


G – Les preuves que ces jugements et arrêts sont des faux visibles en première lecture.

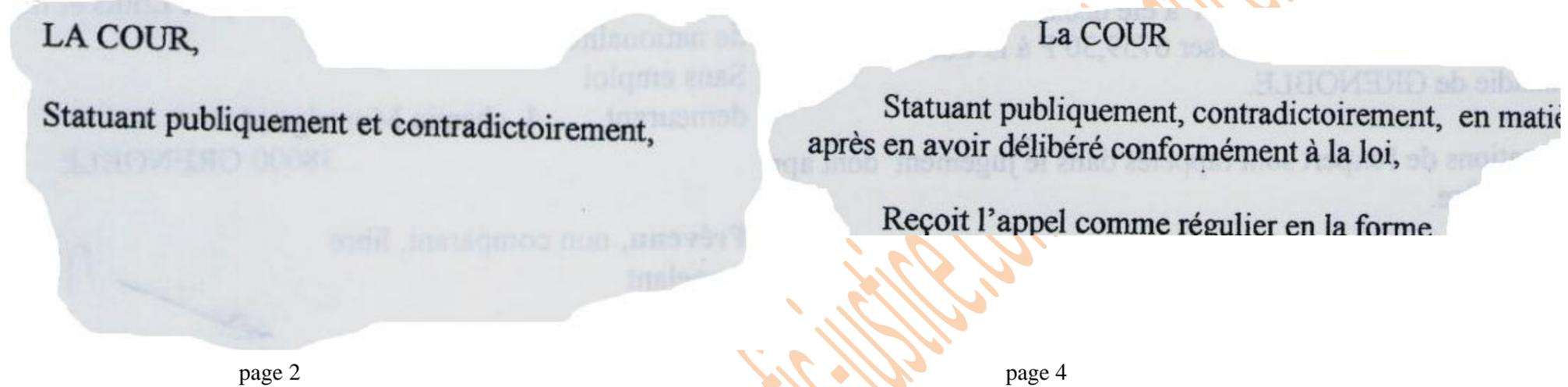
Tous savaient, voilà pourquoi ils ne les ont signifiées que vingt plus tard !

- 1 – Sur l'arrêt 178, une grossière compilation de pages différemment numérotées, imprimées page 1 et 2, manuscrite page 3 et 4, enfin un mixte page 5 à la fois imprimée et manuscrite.



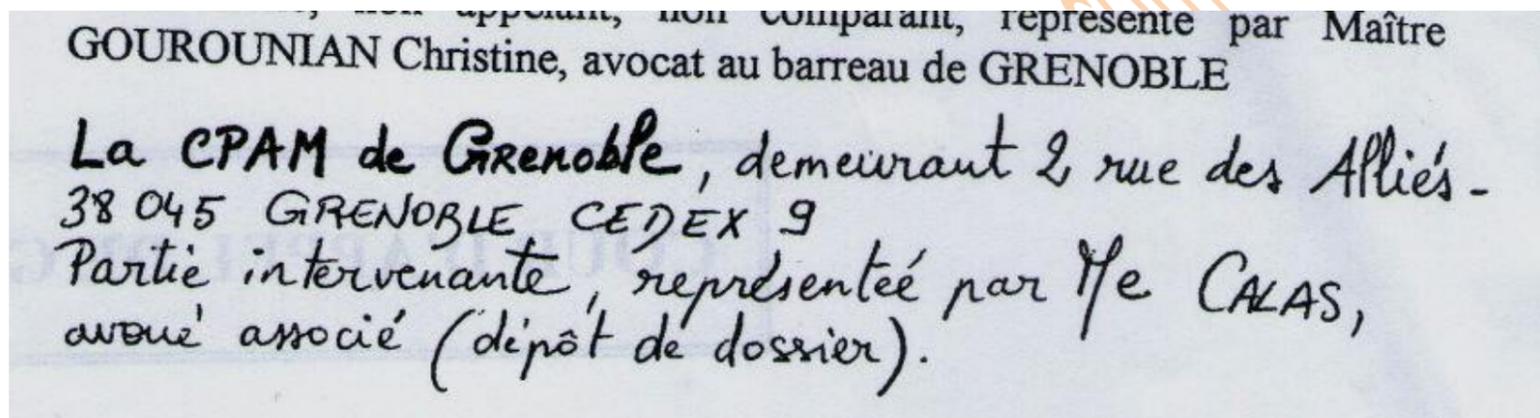
On remarque que pour garder les signatures des juges la page 3 a été modifiée en page 5 afin d'insérer un contenu faux en page 3 et 4.

Des parties de texte apparaissent en double sur la page 2 et la page 4 : « LA COUR statuant publiquement et contradictoirement »



L'espace vierge en bas de page 2 cache une partie de texte incompatible.

La page 2 est chargée de 4 lignes manuscrites parachutées au milieu d'un texte imprimé.



De plus Jean CALAS ici l'adversaire de M. FORNEY a été aussi son avoué pour son divorce, ce qu'interdit la déontologie (Conflit d'intérêt).

Comment la SCP d'avocats GIRARD et BRIANCON peut produire pareils faux en 2018 ?

- 2 – Sur le jugement annexé n° 6 du parquet 95/12186 (Pièce 1 de la SCP Girard et Briançon) les cinq pages du jugement proviennent à l'évidence de sources différentes, la page 1 semble une photocopie ancienne et floue alors que les pages suivantes sont parfaitement nettes.

Ce n'est que la sommation de communiquer du 26 février 2018 de M<sup>e</sup> BOURGIER en rappel des articles 132, 133, 134, du C. P. C. (Rôle 16/05876) qui nous a fait connaître ces pièces ?

Comment ces faux ont-ils pu passer entre les mains en vingt ans d'autant d'huissiers, avocats, juges sans qu'aucun ne remarque pareilles aberrations ? (CPP art 40)